



Cahier revendicatif CGT :

Après consultation des salariés de différents métiers et sur différents territoires, et considérant les repères revendicatifs de la Confédération Générale du Travail, les militants de la section syndicale CGT d'ISS-AS ont rédigé un cahier revendicatif pour qu'une délégation d'entre eux puisse porter devant la direction les aspirations et les besoins légitimes des salariés d'ISS-AS.

De la paie unique :

Nous exigeons le retour immédiat à une paie unique le 1er du mois.

Des salaires :

- Augmentation immédiate de 200 Euros pour tous les employés et maîtrises, réévaluée chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix.
- Aller vers un salaire minimum d'embauche à 1500 Euros au 1^{er} janvier 2009.
- Création d'un véritable 13^e mois versé aux salariés pour moitié au 15 juin et l'autre moitié au 15 décembre, attribué selon le mode du salaire et non de la prime.

Du pouvoir d'achat :

- Augmentation des paniers-repas à 8 Euros pour tous.
- Harmonisation et augmentation de la prime qualité au montant de 80 Euros par mois pour tous.
- Prime d'ancienneté et congés supplémentaires pour lutter contre le turn-over.

De la reconnaissance de la pénibilité :

- Prise en charge par l'entreprise des frais de transports de tous les salariés sous forme de paiement d'abonnement de transport en commun ou de remise de bons de carburant à défaut.
- Prise en charge par l'entreprise des jours de carences pour tous les arrêts maladies.
- Investissement massif de l'entreprise dans du matériel ergonomique et dans des formations de gestes et postures pour apprendre à tous les salariés les bonnes techniques gestuelles, ainsi que dans la gestion du stress et des conflits.
- Mise à disposition de véhicules pour les déplacements de tous les agents volants

De l'amélioration des conditions de travail :

- Embauches massives d'agents volants dans toutes les agences pour améliorer les veilles planning et l'accord de congés (notamment en fin d'année et en été).
- Politique volontariste de lutte pour le respect des prestataires de service par les clients et de lutte contre l'immixtion et le délit de marchandage.
- Utilisation de la clause de mobilité pour les agents sédentaires seulement dans le cas d'une perte ou modification de contrat avec un client, et non de manière abusive comme c'est le cas actuellement.

Fait à Paris le 18 octobre 2008.



ISS Accueil & Services

A l'attention de J. Ziouziou – DRH
45 Rue Cortambert
75016 Paris

A Paris le 20 octobre 2008,

Monsieur,

Suite à notre prise de contact le 30 septembre 2008 et prenant acte de votre volonté affichée de répondre à nos revendications, la section syndicale CGT vient vers vous par la présente afin de vous communiquer son cahier revendicatif.

Ainsi, vous aurez tout loisir de répondre point par point aux exigences légitimes des salariés d'ISS-AS qui s'expriment à vous au travers de ce texte lors de nos prochaines réunions dont le cycle a commencé mardi 14 octobre.

Comme prévu, nous nous retrouverons le jeudi 23 octobre pour la poursuite des débats, portant ce jour sur l'exigence du retour à une paie unique le 1er du mois.

Dans l'attente de ce rendez-vous, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Dounia Benrebaï,
déléguée syndicale centrale CGT